

Maire de Berlin  
Monsieur Michael Müller  
- Senatskanzlei -  
Jüdenstraße 1  
10178 Berlin

Berlin, le 18 mars 2020

Lettre ouverte : solidarité avec les sans-abri

Cher Monsieur le Maire de Berlin, chers concitoyens,

Suite à une décision du Sénat de Berlin le 13 mars 2020, toutes les écoles et les crèches ont été fermées les 16 et 17 mars 2020. Ces résolutions répondent à l'épreuve que représente la pandémie Covid19 pour la société dans son ensemble. Avec votre appel "Il est temps de se serrer les coudes et de surmonter ensemble cette crise. Soyez solidaires", vous demandez à juste titre qu'une attention particulière soit accordée aux groupes de personnes vulnérables, notamment les personnes âgées et les personnes ayant un système immunitaire faible. Cependant, nous ne devons pas oublier les personnes sans domicile fixe.

Les sans-abri n'ont pas la possibilité d'échapper à la situation actuelle. En même temps, ils souffrent souvent de diverses maladies dues à leurs conditions de vie, ce qui affaiblit de toute façon leur système immunitaire. Cela en fait sans aucun doute l'un des groupes des personnes les plus vulnérables. Pour eux, les mêmes soins et la même considération sont nécessaires!<sup>1</sup> Par conséquent, il faut au moins leur donner la possibilité de trouver un abri pour qu'ils n'aient pas à attendre dans les lieux publics. Les lieux publics tels que les rues et les gares très fréquentées sont des endroits où, en raison de la foule, il faut s'attendre à un risque accru d'infection et de propagation du virus corona. Contrairement au reste de la population, les sans-abri ne sont pas autorisés à se tenir à l'écart de ces lieux. Cela signifie que les sans-abri sont exposés à un risque d'infection beaucoup plus important.

Nous soutenons donc la demande, actuellement formulée dans le cadre de l'aide d'urgence au logement, pour que le Sénat mette à disposition des hôtels afin d'offrir aux sans-abri une protection contre le virus corona. Dans cette situation, il doit également être possible de réquisitionner les immeubles vides et les appartements de vacances.

Dans le cas des sociétés municipales de logement, par exemple, environ 6 000 appartements sont vacants<sup>2</sup>. Les logements vacants dans toute la ville - les deuxième, troisième et quatrième appartements ainsi que les appartements de l'Airbnb - constituent également une consciente négligence, étant donné la situation d'impuissance des quelque 10 000 personnes qui vivent dans les rues de notre ville. En outre, afin de ne pas exposer encore plus de personnes au virus sans

---

<sup>1</sup>Art. 1 GG; Art. 28 (I) Constitution berlinoise.

<sup>2</sup><https://youtu.be/CUjbENkKe-Y>.

protection, toutes les expulsions forcées doivent être suspendues. A bien des égards, nous sommes donc d'accord avec les demandes du Groupe de travail fédéral pour l'aide aux sans-abri<sup>3</sup>. Dans la situation actuelle, l'absence de démantèlement des camps et des centres collectifs est particulièrement déraisonnable<sup>4</sup>.

Comme la vente de journaux de rue et d'autres revenus pour les sans-abri est également largement interrompue à l'heure actuelle, l'approvisionnement en nourriture, boissons et produits de première nécessité doit également être assuré.

Si possible et dans le cadre de mesures de protection globales, les points de distribution qui ont été fermés doivent continuer à fonctionner. D'autres lieux pourraient être utilisés à l'appui de cette démarche : avec les bâtiments vides des 825 écoles de Berlin<sup>5</sup> à partir de cette semaine, de nombreux locaux resteront inutilisés. Si les personnes concernées se rendaient régulièrement dans ces lieux, la barre des 50 personnes<sup>6</sup> ne serait pas atteinte. Cela signifie que ces lieux de distribution de nourriture pourraient être accessibles directement par les organisations de distribution de nourriture, ce qui permettrait de contrecarrer la fermeture actuelle de nombreux points de distribution immobiliers.

Ainsi, l'approvisionnement en produits de première nécessité et l'hébergement doivent être rendus possibles pour toutes les personnes, quel que soit leur statut de résidence ! Il faut également veiller à ce qu'aucun risque de poursuite ou d'expulsion, grave ou futur, ne survienne au cours du programme de soutien. Le réexamen du statut de résident et l'obligation de fournir une preuve d'identité doivent être supprimés.

Nous demandons que des mesures de solidarité pour les sans-abri soient développées et mises en œuvre immédiatement ! Nous exigeons que ces personnes soient logées dans des logements dignes et sûrs, au moins jusqu'à ce que la situation concernant Covid19 se soit calmée.

Pour le dire avec vos propres mots : "Maintenant, il s'agit de se serrer les coudes - s'il vous plaît, soyez solidaires !

Avec nos meilleures salutations

AmMa65 e.V.  
Arbeitskreis kritischer Jurist\*innen HU Berlin (akj HU)  
Armutsnetzwerk e.V.  
AWO Notübernachtung für Frauen mitten im Kiez  
bergpartei  
Berliner Obdachlosenhilfe e.V.  
BUNDjugend Berlin  
Bündnis #Mietenwahnsinn  
Büro für ungewöhnliche Maßnahmen  
Die Linke.SDS Berlin  
Einzelpersonen aus der Wohnungsnotfallhilfe

---

3 <https://www.bagw.de/de/presse/index~177.html>.

4 <https://taz.de/Schutz-vor-Corona-fuer-Gefluechtete/!5672076/>; <https://www.women-in-exile.net/die-covid-19-pandemie-und-fluechtlingslager/#more-6271>.

5 <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/519507/umfrage/schulen-in-berlin-nach-bezirken/>

6 § 1 (II) der SARS-CoV-2-Eindämmungsverordnung – SARS-CoV-2-EindV vom 14. März 2020.

Ev. Kirchengemeinde am Weinberg Berlin Mitte  
Juso Hochschulgruppen Berlin  
Mensch Meier  
MIETERPARTEI  
Netzwerk Zusammen für Wohnraum  
Quartiersmanagement Grunewald  
Schlafplatzorga  
Vernetzung der Akelius-Mieter\*innen Berlin